

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### POUR LA PAIX EN UKRAINE PAR DES MOYENS PACIFIQUES

Le Mouvement de la Paix se réjouit de la résolution 2202 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à l'unanimité le 17 février 2015.

Dans ses attendus, le Conseil de Sécurité indique qu'il est « *fermement convaincu que le règlement de la situation dans les régions de l'Est de l'Ukraine n'est possible que par des moyens pacifiques* », puis demande à toutes les parties « *d'appliquer pleinement l'ensemble de mesures, notamment le cessez-le-feu général prévu dans ce document<sup>1</sup>* ».

Le Mouvement de la Paix souligne que ces éléments s'inscrivent dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies pour une résolution pacifique et négociée des conflits. De plus cette résolution -ayant été adoptée à l'unanimité, engage donc à la fois les USA et la Russie fortement impliqués dans cette crise.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité se félicite de la déclaration faite par les 4 chefs d'Etat de Russie, d'Ukraine, de France et d'Allemagne en soutien aux accords de Minsk en date du 12 février 2015. Or dans cette déclaration les 4 chefs d'Etats indiquent qu'ils « *restent attachés à la perspective d'un espace humanitaire et économique commun allant de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, fondé sur le plein respect du droit international et des principes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)* »

Cette dernière position est appréciée positivement par le Mouvement de la Paix qui estime que la paix en Europe et en Ukraine passe par la construction d'une sécurité européenne commune incluant l'ensemble des Etats du continent européen, y compris la Russie, dans l'esprit des principes initiaux de l'acte final d'Helsinki (1975) pour une sécurité commune en Europe.

Le Mouvement de la Paix appelle la population à agir pour demander que le gouvernement français poursuive avec sincérité et opiniâtreté les démarches et négociations de tous ordres pour une solution politique et pacifique.

**Le Mouvement de la Paix**  
**10 mars 2015**

**Contact :**

Roland Nivet : [roland.nivet@mvtpaix.org](mailto:roland.nivet@mvtpaix.org)

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'ensemble des mesures en vue de l'application des Accords de Minsk adoptées et signées à Minsk le 12 février 2015